

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL

De la séance du conseil municipal du 8 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 18h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 5 avril 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence du maire Fernand HELMER

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	14
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : Micheline BLANCK, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS, Jean-Claude GOTTRI

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

François DISS, Germain WOLFF, Brigitte RIEHL, Bruno DEBUS, Jean-Marc PFRIMMER, Sandrine LUX, Esther MERINO, Valérie BECKER, Laure BIENFAIT

Absentes excusées avec pouvoir	4
---------------------------------------	----------

M. Jean-Marc SUSS donne pouvoir à Jean-Marc PFRIMMER

Mme Angèle GELDREICH donne pouvoir à Jean-Claude GOTTRI

M. Eddy FAULLIMMEL donne pouvoir à Jean-Claude KREBS

M. Albert JUNG donne pouvoir à Fernand HELMER

Absents excusés	5
------------------------	----------

M. Damien HENRION, M. Jean-Marie KALLENBACH, Mme Christa METZ, Mme Audrey GASSET, Mme Véronique KOST

Quorum : calcul du quorum : $22 : 2 + 1 = 12$.

Avec 14 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services.

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Finances communales – souscription d'un crédit-relais

1. Finances communales – souscription d'un crédit relais

Après l'exposé du maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les opérations engagées et notamment la nouvelle maison de l'enfance et les nouvelles installations footballistiques à l'espace Strieth,

DECIDE à l'unanimité.

- **DE RETENIR** l'offre du Crédit Mutuel et de **SOUSCRIRE** un crédit relais aux conditions suivantes :

Montant	1.798.897 €
Durée	3 ans – remboursement au plus tard 3 ans après la signature du contrat
Taux fixe	0,39 %
Frais de dossier	néant
Commission d'engagement	0,10 %
Décompte des intérêts	en fin du trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit. Les intérêts ne courent qu'à partir de la date de versement des fonds

- **D'AUTORISER** le maire à signer le contrat et toutes les pièces correspondantes,
- **D'INSCRIRE** la dépense afférente au BP 2019, 2020, 2021 et 2022.

Le maire clôt la séance à 18h15

Lu et approuvé,



Le Maire,

Fernand HELMER